

**DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WAVRIN**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2025 à 19H00**

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire ouverte au public le 03 avril 2025 à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Monsieur Daniel LORTHOIS, adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

Philippe Delacourt, pouvoir Daniel Lorthois
Séverine Delacourt, pouvoir Carmen Plancq
Vincent Bourgois, pouvoir Philippe Equine
Corinne Vanoverschelde, pouvoir Philippe Plichon

Était absente :

BAY Edwige

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu relatif au conseil municipal du 06 mars 2025. Le PV du conseil municipal du 06 mars 2025 est voté à l'unanimité des présents.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, Corinne Vanoverschelde (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

1-Exercice budgétaire 2024

A – Compte administratif 2024

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2024 est le bilan financier de l'ordonnateur qui retrace l'ensemble des opérations de l'exercice budgétaire écoulé. Il présente les résultats de l'exécution du budget 2024 et doit être en tout point similaire au compte de gestion tenu par le comptable public.

Selon la loi, le compte administratif doit être voté chaque année au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Lors du débat du compte administratif, une procédure spéciale est appliquée : le Maire est tenu de se retirer, il ne peut d'ailleurs ni s'exprimer, ni voter, ni même donner procuration à un membre du conseil municipal. Monsieur Jean Michel Dutoit, premier adjoint, présidera donc cette délibération.

Monsieur le Maire quitte la séance à 19h04.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix n'est pas dégagée contre son adoption.

Présentation générale du compte administratif 2024 :

a) En section d'investissement

- Excédent reporté de 2023	+ 1 192 695,92 €
- Un total de dépenses 2024	- 5 194 209,05 €
- Un total de recettes 2024	+5 734 100,35€
- Des restes à réaliser en dépenses	- 410 510,73 €

Soit un besoin net de financement (compte 1068) (a) - 1 063 315,35 €

b) En section de fonctionnement

- Un excédent reporté de 2023	0 €
- Un total de recettes 2024	+ 7 845 490,98 €
- Un total de dépenses 2024	- 6 425 708,20€
- Un résultat 2024	+ 1 419 782,78€

Soit un résultat de clôture de (b) + 1 419 782,78 €

Soit un Excédent 2024 reporté (b - a) : + 356 467,43€

Suite à présentation en commission « finances » du 19 mars 2025, le compte administratif est voté à l'unanimité des membres présents.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCO Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Monsieur le Maire réintègre la séance à 19h06. Il remercie les élus pour ce vote de confiance ainsi que l'ensemble des services municipaux pour leur implication quotidienne.

B – Compte de gestion 2024

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et éventuellement budgets annexes). Il s'agit d'un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice 2024.

Le compte de gestion permet de justifier l'exécution du budget et de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il n'a pas été fait l'objet de remarques ou de questions particulières lors de la commission « finances » du 19 mars 2025.

Le compte de gestion est validé à l'unanimité des élus du conseil municipal, qui ont constaté la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

C- AFFECTATION DES RESULTATS

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

RESULTAT (à inscrire au 1068) **- 1 063 315,35 €**

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE 2024

RESULTAT **+ 1 419 782,78 €**

REPORT 2025 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

+ 356 467,43 €

Suite à étude lors de la commission « finances » du 19 mars 2025, le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats 2024.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

2- Budget primitif 2025

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le budget primitif a été établi sur les bases du Débat d'Orientations Budgétaires du 6 mars 2025.

La commission « finances » du 19 mars 2025 a examiné dans le détail les éléments constitutifs du budget. Après présentation et concertation, elle a émis un avis favorable sur les propositions ci-dessous.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Exemples : la rémunération du personnel, les fournitures et consommations courantes, le petit entretien, la participation et les subventions aux organismes extérieurs, puis le paiement des intérêts des emprunts.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'inscrire aux différents chapitres les sommes suivantes :

- chapitre 011 « Charges à caractère général »	2 000 000,00 €
- chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »	2 800 000,00 €
- chapitre 014 « Atténuation de produits »	3 600,00 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	400 000,00 €
- chapitre 66 « Charges financières »	95 366,00 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	6 000,00 €
- chapitre 68 « Dotations aux provisions »	360,00 €
Total des dépenses réelles	5 305 326,00 €

Total des dépenses d'ordre	2 158 334,43€
-----------------------------------	----------------------

Qui se composent :

- du virement à la section d'investissement (chapitre 023)	1 933 334,43 €
- de la dotation aux amortissements (chapitre 042)	225 000,00 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à :	7 463 660,43 €
--	-----------------------

2°) Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par des « produits d'exploitation » des services publics à caractère administratif et d'occupation ou d'utilisation du domaine (droits d'entrée, redevance pour utilisation des services cantine, garderie, centre aéré, concessions cimetière, location de salles, droits de place), des dotations de l'Etat et enfin de recettes fiscales.

Il est proposé d'inscrire aux différents chapitres :

- chapitre 70 « Produits des services »	541 604,00 €
- chapitre 73 « Impôts et taxes » sauf le 731	520 818,00 €
- chapitre 731 « Fiscalité locale »	3 770 875,00 €
- chapitre 74 « Dotations et participations »	2 181 896,00 €
- chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »	92 000,00 €
Total des recettes réelles	7 107 193,00 €

Il convient d'y ajouter le résultat de clôture 2023 (chap. 002)	356 467,43 €
---	--------------

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à :	7 463 660,43 €
--	-----------------------

La section de fonctionnement se trouve équilibrée en dépenses et recettes.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par les ressources propres d'origine interne représentant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :

- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	1 933 334,43 €
- Chapitre 040 : dotation aux amortissements	225 000,00 €
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales	371 897,60 €
- Chapitre 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	1 063 315,35 €

Et les ressources propres d'origine externe :

- Chapitre 10 FCTVA	1 043 502,33 €
- Chapitre 13 Subventions d'investissement	1 844 763,00 €
- Chapitre 24 Produits de cessions d'immobilisation –	1 032 980,00 €
-	

Le montant total des recettes s'élève à 7 514 792,71 €

2°) Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées par :

- Les restes à réaliser 2024 reportés	410 510,73 €
- Solde négatif exercice 2024	652 804,62 €
- Les propositions 2025	5 222 150,58 €
(Conformément au programme d'investissement étudié lors de la commission finances du 19 mars 2025) dont :	
o Immobilisations incorporelles chapitre 20 :	53 429,00 €
Immobilisations corporelles chapitre 21 :	471 570,87 €

Total des opérations d'équipement 4 697 150,71 € qui se décomposent

o Electrification (programme 910)	5 000,00 €
o Centre-ville (programme 915)	495 890,00 €
o Maison de la culture (programme 917)	3 625 236,00 €
o Plaine de jeux (programme 918)	223 559,68 €
o Rénovation des bâtiments (programme 911)	313 465,03 €
o Complexe sportif (programme 916)	34 000,00 €

Emprunt (chapitre 16)	857 429,18 €
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	371 897,60 €

Le montant total des dépenses s'élève à : 7 514 792,71 €

La section d'investissement se trouve équilibrée en recettes et dépenses.

Suite à présentation en commission « finances » du 19 mars 2025, le conseil municipal valide à l'unanimité d'une part les dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'autre part les dépenses et les recettes à inscrire en section d'investissement du budget primitif 2025.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

3- Taux d'imposition 2025

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que les taux d'imposition communaux votés en 2024 étaient :

- TFPB : 40.91% (21,62% de part communale + 19.29% de part départementale)
- TFPNB : 51,61%

Dans le respect des engagements électoraux pris par l'équipe municipale et suite à la commission « finances » du 19 mars 2025, il est proposé au conseil municipal de maintenir sur 2025 les taux votés en 2024 soit :

- 27,09% pour la TH sur les résidences secondaires
- 40,91% pour la TFPB.
- 51,61% pour la TFPNB

Suite à la commission finances du 19 mars 2025, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition communaux 2025 proposés.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

4- Subventions aux associations et organismes

Monsieur Philippe Equine, adjoint aux politiques culturelles, rappelle que les différents dossiers de demande de subventions déposés par les organismes et associations ont fait l'objet d'un examen en commissions « sport » et « culture » réunies le 14 mars 2025.

Les propositions émises tiennent compte de différents critères et notamment :

- De la situation financière de chaque association (dépenses, recettes, résultat, disponibilités),
- Des subventions octroyées les années antérieures,
- Du taux d'intervention de la ville dans le budget de chaque association,
- Du nombre d'adhérents et surtout de la part de Wavrinois parmi les adhérents,
- De la participation de l'association à l'animation locale,
- Des avantages accordés en nature aux différentes associations par la commune (mise à disposition de locaux, de personnel, entretien et fluides liés à l'occupation des locaux, communication,...)

Le montant total des subventions aux associations à inscrire au budget primitif 2025 est de 93 312.00€

Rappel : comme chaque année, les élus municipaux membres de bureaux d'associations subventionnées par la ville ne pourront pas prendre part au vote (risque de prise illégale d'intérêt) et devront le signaler avant le déroulement du vote.

Suite à présentation en commission « finances » du 19 mars 2025, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations sur leur inscription au budget primitif 2025.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, Philippe Delacourt (pouvoir Daniel Lorthois), PIRET Annick, Séverine Delacourt (pouvoir Carmen Plancq), DUQUESNE Christine, Vincent Bourgois (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVESCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Ne prennent pas part au vote : Thérèse CARY, Daniel LORTHOIS, Philippe EQUINE, Cyril DE WAZIERES, Martine HUIZINGA et Bernard DURAND.

5- révision PLU

Le 28 juin 2024, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a engagé 2 procédures de remaniement de son Plan Local d'Urbanisme (PLU3) :

- Modification du PLU portant sur les 97 communes de la MEL (PLU3.1) ;
- Traduction au PLU des enjeux urbains liés au déploiement de la future ligne de tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing (PLU3.1-TRT : tramway Roubaix Tourcoing).

Ces 2 procédures d'évolution du PLU seront prochainement soumises à enquête publique unique. Le conseil municipal de la ville de Wavrin est saisi afin de se prononcer sur ce projet de révision du PLU3.

La délibération correspondante sera jointe au dossier d'enquête publique.

Dans le cadre de cette nouvelle révision, en complément des demandes de révisions délibérées lors du conseil municipal du 19/09/24, la ville de Wavrin propose à l'assemblée délibérante de saisir la MEL en vue de :

- Sur l'ensemble urbain défini par la rue du Maréchal Foch, la place de la République et de la rue Sadi Carnot
 - Supprimer l'emplacement réservé aux logements, ERL n°1, sollicité par la délibération 2024-09-03, préconisant la construction de 40% de LLS ou de 30% de LLS et 10 % de logements intermédiaires ;
 - Demander en contrepartie l'inscription d'une Servitude de Mixité Sociale (SMS) portant les indications : « pour tout programme de plus de 5 logements, un minimum de 30 % de la surface de plancher dédiée au logement sera affecté à des logements locatifs sociaux, définis conformément à l'OAP thématique habitat du PLU. Les surfaces planchers destinées à d'autres usages que l'habitat sont autorisées conformément au PLU en vigueur. »

- Conserver l'ERLn°2 sur la parcelle cadastrée AM 0047, ainsi que l'inscription du bâtiment à l'Inventaire du patrimoine architectural, urbain et paysager (IPAP) ;
La commune demande de faire apparaître l'inscription de cet IPAP sur l'ERLn°2 (parcelle AM 0047) sur le PLU3.1
- Conserver l'ERLn°3 sur les parcelles cadastrées AM 305, 306, 307, 308.

Suite à la commission « administration générale, urbanisme, RH » du 19 mars 2025, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille, sous réserve d'y intégrer les présentes modifications du projet, et permet à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

6-Admission de titres en non-valeur

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, explique que, malgré les différentes tentatives diligentées, le comptable public n'a pas réussi à recouvrer des sommes dues à la ville de Wavrin.

Sont concernés 5 dossiers échelonnés entre 2022 et 2024, intégrant des titres de recette des régies municipales pour les services scolaires et périscolaires, ainsi que le recouvrement d'un préjudice pour la ville suite à dépôt sauvage. Le montant global s'élève à 418.18 €.

Les montants réclamés se situant en deçà du seuil de poursuite de la trésorerie ou d'insolvabilité du débiteur, il est proposé d'admettre les sommes correspondantes en admission non-valeur.

Cette admission se concrétisera par l'émission d'un mandat au chapitre 65, compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de 418.18€.

Ces dispositions visent uniquement à faire disparaître de la comptabilité des créances irrécouvrables ; elles ne dégagent aucunement la responsabilité du comptable à recouvrer ces recettes dans le temps sauf dans le cas de personne en situation de surendettement.

Monsieur Dutoit souligne la « bonne synergie depuis 2 ans » entre la trésorerie publique et la commune, qui produit d'« excellents résultats ». Auparavant, les titres s'élevaient entre 800 et 1000€. A ce jour, ils s'élèvent à 26.09€ sans compter le dépôt sauvage. Monsieur le Maire précise déposer plainte suite à chaque identification de dépôt sauvage sur la commune ; la ville de Wavrin va au bout de la démarche.

Suite à la commission finances du 19 mars 2025, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'admission de titres en non-valeur et autorise Monsieur le Maire à signer les actes dédiés.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

7-conventions télérelève compteurs eau

Monsieur le Maire explique que la MEL a confié l'exploitation de son service de distribution d'eau potable, sur soixante-six communes de son territoire, à la Société Eau de la Métropole Européenne de Lille (SEMEL), par contrat ayant pris effet au 1er janvier 2024.

Elle fait le choix de la généralisation du télérelevé des compteurs abonnés et la ville de Wavrin a la chance de faire partie des premières villes à en bénéficier.

La mise en place du télérelevé permettra ainsi de moderniser et d'optimiser la gestion des compteurs d'eau en rendant possible la collecte automatique des relevés de consommation à distance.

Les enjeux techniques sont :

- Améliorer la précision des relevés et la justesse de facturation
- Favoriser la maîtrise des consommations : visibilité des index sur l'Agence en Ligne, alerte "suspicion écoulement permanent", possibilité de fixer des seuils d'alarme sur sa consommation
- Optimiser la gestion du réseau d'eau : alerte retour d'eau, alerte gel, etc...
- Améliorer l'identification des fuites sur le réseau
- Préservation de la ressource

Birdz, partenaire de la SEMEL, est chargé du déploiement du réseau radio à mettre en place pour ce service. Sa mise en œuvre nécessite la contractualisation de 2 conventions d'autorisation d'installer des objets communicants, à savoir des Bridges et des Gateways.

Suite à la commission « administration générale, urbanisme, RH » du 19 mars 2025, le conseil municipal autorise à l'unanimité le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur la commune et permet à Monsieur le Maire de signer les 2 conventions dédiées et de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

8-Convention interm'aide

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, explique que l'association Interm'aide propose une large offre de services pour les particuliers, entreprises et collectivités. Elle forme et recrute des personnes en réinsertion et assure un service de qualité, flexible, complet et réactif.

La ville de Wavrin envisage de recourir aux services de l'association notamment en vue du recrutement d'agents techniques saisonniers, sur les périodes printemps et été, et afin de palier au défaut ponctuel de personnels de nettoyage lors des vacances scolaires.

L'association Interm'aide propose aux collectivités de mettre à disposition du personnel qualifié. Le tarif horaire est fixé par l'association à 22 € HT et la convention propose de recourir à ces personnels pour un montant allant de 0 à 40 000 euros maximum soit jusqu'à 1818 heures de mise à disposition.

En outre, le recours à ce type de service permet de concourir à une démarche d'insertion par le travail et offre un gain de temps administratif dédié au recrutement et aux démarches associées.

Un point de situation régulier sera demandé à Interm'aide pour s'assurer de la qualité des prestations effectuées.

Suite à la commission finances du 19 mars 2025, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec Interm'aide ainsi que les documents dédiés, puis à engager les démarches administrative et financières nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir Daniel Lorthois), HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir Carmen Plancq), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Philippe Equine), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir Philippe Plichon), PLICHON Philippe, CARDON Jean-Paul.

Informations diverses

Information de M le Maire relative à la demande d'une subvention financière auprès du FEDER dans le cadre du projet d'aménagement du centre-ville

Monsieur le Maire annonce l'organisation d'un conseil municipal avant fin juin, afin d'être autorisé par l'assemblée délibérante à signer des conventions partenariales avec la MEL, en lien avec le projet centre-ville et la sollicitation d'une subvention européenne au titre du FEDER.

Il en profitera pour informer le conseil municipal de l'avancement du projet de construction du centre culturel, du béguinage, de la résidence des personnes dépendantes et des 2 lots mis sous appel à projet d'aménagement par la MEL.

Intervention de Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », relative à l'aménagement paysager du passage piéton au droit du complexe sportif Athénium

Monsieur Cardon s'interroge sur la dangerosité de l'aménagement paysager du passage piéton au droit du complexe sportif Athénium. Selon ses recherches, un arbuste planté aux abords doit mesurer moins de 60 cm et un arbre à tige moins de 2m. Il juge ces recommandations non respectées sur l'aménagement en

objet. Il s'interroge donc sur la dangerosité de ce passage piéton compte tenu du nombre d'enfants l'empruntant et invite Monsieur le Maire à prendre connaissance des recommandations du CEREMA.

Monsieur le Maire souligne le retrait de ces plantations de la limite du domaine public, garantissant une bonne visibilité des enfants traversant « normalement » un passage piéton. Pour autant, il redemandera à la Métropole Européenne de Lille, compétente en matière de voirie, de confirmer la légitimité de cet aménagement paysager avec les règles de sécurité routière, cette dernière l'ayant déjà confirmée par le passé.

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 19h36.

Le Maire,
Alain Blondeau

Le Secrétaire de séance,
Daniel Lorthois